



Nantes Agglo

Bulletin trimestriel de l'union locale des retraités CFDT de Nantes et alentours

Après le congrès, toute la CFDT mobilisée

Du 13 au 17 juin s'est tenu à Lyon le congrès confédéral CFDT, rassemblant 1 600 délégués, dont deux militantes retraitées nantaises. Il a montré une CFDT rassemblée et fière de sa première place d'organisation syndicale.

Le mandat écoulé a été dominé par la longue période de crise sanitaire, obligeant l'organisation à adopter de nouvelles méthodes de travail afin de répondre aux nombreuses demandes des équipes syndicales de terrain.

Beaucoup d'interventions ont exprimé la fatigue des équipes CFDT, résultant de la crise sanitaire mais aussi de la baisse de moyens des élus du personnel consécutive à l'instauration des CSE (Comités Sociaux et Économiques). Laurent Berger a été très clair à ce sujet : la CFDT milite pour corriger les ordonnances Macron qui ont affaibli la représentation des salariés. Plus largement, l'engagement de



la CFDT est d'agir pour changer le quotidien des travailleuses et des travailleurs.

Des moments forts de solidarité internationale ont marqué ce congrès. Avec nos camarades d'Afghanistan et d'Ukraine, ce furent des instants pleins d'émotion. Mais aussi avec les interventions des délégations de Hong-Kong et du Venezuela ou d'organisations membres de la Confédération Européenne des Syndicats.

Parmi les prises de parole, plusieurs Unions de Retraités CFDT sont intervenues sur nos combats de tous les jours, et ils sont nombreux : l'accès aux soins, l'accompagnement du grand âge, le financement de la protection sociale et la CSG, le pouvoir d'achat et l'évolution des pensions, la formation des équipes syndicales, l'adhésion et la fidélisation des adhérents partant en retraite, le Pacte du pouvoir de vivre, le numérique, la solidarité intergénérationnelle. Tous ces thèmes montrent bien que les Retraités ont leur place dans CFDT.

Des tables rondes ont enrichi les débats : sur les élections du 8 décembre prochain dans la Fonction publique, sur le pacte du pouvoir de vivre et sur les résultats de l'enquête "Parlons engagements".

La démocratie fonctionne dans notre organisation puisque l'amendement refusant un éventuel allongement de la durée de cotisation pour la retraite a été intégré à la résolution générale. Nous en sommes heureux.

La résolution générale portée vers l'avenir a été adoptée à 90,91 %. Un nouveau Bureau national a été élu et la feuille de route pour les quatre prochaines années a été validée. La mise en œuvre de ces orientations n'est pas seulement l'affaire de la Confédération mais bien celle de toute la CFDT, par notre présence sur les territoires et nos actions de proximité avec les adhérents, retraités et salariés.

Des axes sont particulièrement d'actualité : le pouvoir d'achat, la réforme des retraites, l'autonomie et la fin de vie. La CFDT sera vigilante et combative face à ce gouvernement qui est décidé à atteindre ses objectifs par tous les moyens, notamment le report de l'âge de la retraite. Elle doit être à la hauteur !

Enfin, même si l'augmentation de 4 % du montant des retraites vient d'avoir lieu, nous ne pouvons pas nous en satisfaire car l'inflation est forte. La question est posée de la participation des entreprises bénéficiaires et des hauts revenus aux efforts de solidarité et au financement de la protection sociale. Cela s'appelle le partage des richesses.

Avec la CFDT, il faut soutenir nos revendications et se mobiliser dans nos sections de Retraités, dans l'Interprofessionnel. Soyons nombreux pour défendre l'avenir de tous !

Soizic Baudouin
Secrétaire Générale ULR AN
2 octobre 2022

Sommaire

Éditorial	1
Hommage	
Yves Le Gall	2
Vie des sections	
Groupement retraités Finances	2
SSR Indret Défense	3
SSR SSC	3
Vie du syndicat	
Retrouvailles à Châteaubriant & Ancenis	4
Action	
Le Pacte du pouvoir de vivre	4
Couëron - Basse Loire	5
Santé	
Le conseil de la vie sociale s'élargit	5
Revendication	
Fermeture des domiciles collectifs	6
Loisirs	
37 retraités en vacances	7
Musée des Hommes et des Techniques	7
Bon à savoir	
Augmentation des pensions	8
Smic au 1 ^{er} août 2022	8
Information MGEN Solutions	8
Forum des Seniors	8
Formation des adhérent·e·s	8
Nouvelle adresse ULR AN	8
Prochain Nantes Agglo	8

Hommage à Yves Le Gall, secrétaire de l'ULR de Châteaubriant



Yves Le Gall est décédé le 25 novembre 2021 à l'âge de 70 ans, au bout de plusieurs mois d'une grave maladie qui ne lui a laissé aucune chance.

Né à Châteaubriant en 1951, il entre en apprentissage à l'âge de 14 ans chez HUARD où son père travaille, car c'était le destin social des fils d'ouvriers de suivre les pas de leur père. Il y devient ouvrier fraiseur.

Après avoir milité à la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), il adhère tout naturellement à la CFDT. Dès 1973, il est élu délégué du personnel. C'est le début d'un long engagement syndical qui lui a permis de donner un sens à son métier qu'il n'avait pas vraiment choisi. Chez HUARD, Yves siège au comité d'entreprise et est délégué syndical. Il participe aussi aux travaux de la branche "Machinisme agricole" de la Fédération CFDT de la Métallurgie.

À côté de ses mandats chez HUARD, Yves s'investit dans la vie de l'Union locale CFDT, entre autres pour la défense des salariés aux Prud'hommes. Militant mutualiste, il accepte d'être admi-

nistrateur à Loire-Atlantique Mutualité. Il est également un fidèle compagnon de route de l'hebdomadaire *La Mée socialiste*, journal militant de gauche créé en 1972. Au début des années 2000, il devient trésorier du Foyer des Jeunes Travailleurs puis de l'Union régionale d'Habitat Jeunes. Il est également représentant au CLIC et fait partie du Conseil de développement dont il était président ces dernières années.

Après son départ en retraite en 2008, Yves continue à militer à la CFDT. Il devient le secrétaire de l'ULR de Châteaubriant et, à ce titre, siège au conseil de l'UTR CFDT 44.

La retraite lui a aussi donné l'occasion de jouer au théâtre avec la compagnie de Fercé où l'homme réservé qu'il était s'est révélé en acteur assuré.

En 2018, avec le Groupe Histoire CFDT 44, Yves participe activement à la rédaction du Cahier n° 6 sur *Mai 68 à Châteaubriant*. Plus récemment, il s'était impliqué dans un travail approfondi sur l'histoire de la CFTC-CFDT à Châteaubriant et à l'entreprise HUARD, travail qui fera l'objet d'une prochaine publication.

À l'été 2021, Yves Le Gall apprend sa maladie dont l'évolution devait être fatale. Il nous laisse le souvenir d'un militant discret et attachant. Ses archives et les nombreuses photographies qu'il a prises sont des témoignages précieux de l'histoire syndicale du demi-siècle passé à Châteaubriant. *Nantes Agglo* lui rend hommage et salue sa mémoire.

VIE DES SECTIONS

« Des nénuphars dans les poumons »

Dans le cadre des journées européennes du patrimoine, la pièce de théâtre « Des nénuphars dans les poumons » a été jouée au Centre d'Histoire du Travail de Nantes le 17 septembre dernier, suivie d'un débat avec des chercheuses et chercheurs. Interactive, cette pièce portée avec délicatesse et conviction par les comédiennes de la « Compagnie sans la nommer » a permis d'échanger sur les moyens de ne plus avoir de « nénuphars dans les poumons », autrement dit des mésothéliomes ou cancer qui affecte le plus souvent le revêtement des poumons (la plèvre).

Car, sous ce titre poétique se cache le récit de la contamination par une usine de traitement de broyage d'amiante du quartier "Vieux pays" et de son école à Aulnay-sous-Bois. L'école, l'usine, le cimetière étaient voisins, entourés des habitations de riverains. Des mésothéliomes et des cancers sont apparus sans raison connue. Durant des décennies, il faudra la ténacité d'un collectif et la mobilisation de la population pour faire reconnaître que l'exposition à l'amiante venait bien de cette usine.

Comment faire émerger cette vérité ? En passant de l'invisibilité à la reconnaissance. C'est le sujet des « Nénuphars ». Ce fut également le cas pour le "Tripode" de Nantes dont les plafonds étaient floqués à l'amiante sans aucune protection et sous lesquels ont travaillé plus de 1 800 fonctionnaires. L'apparition de maladies et de décès a provoqué une prise de conscience de la dangerosité de l'amiante.

Quelle reconnaissance a-t-on lorsqu'on travaille dans la Fonction publique ? La réponse s'est trouvée dans la mobilisation des

agents et l'action intersyndicale, la CFDT s'étant très engagée, pour obtenir visibilité, réparation et prévention.

Au-delà de ces exemples, cette question de santé publique se pose toujours en raison des nombreuses contaminations à travers le monde, l'amiante étant toujours produit et utilisé. L'interdiction mondiale de l'amiante est la seule réponse possible

Pierric Onillon, Groupement CFDT retraités Finances



Pour en finir avec les nénuphars dans les poumons !

La section Retraités CFDT Indret-Défense 44 a tenu son AG

L'assemblée générale 2022 de la SSR Indret-Défense 44 (Section Syndicale des Retraité·e·s) s'est tenue le 3 juin à La Plinguetière à Saint-Aignan de Grand-Lieu. Environ trente adhérents et adhérentes y ont participé (cf. photo).

Françoise Bertet, secrétaire de la section et Jean-Marc Chichoux, trésorier ont respectivement présenté le rapport d'activité et le rapport financier. Bernard Geay, secrétaire UTR 44 (Union Territoriale des Retraités) et Soizic Baudouin, secrétaire ULR de Nantes et alentours (Union Locale des Retraités) ont fait le point sur l'actualité marquée par l'agression de l'Ukraine par la Russie poutinienne.

Sur le plan social, pouvoir d'achat menacé par l'inflation, loi grand âge toujours reportée, suivi du dossier Amiante étaient à l'ordre du jour et resteront au programme de la rentrée. Avec 115 adhérent·e·s à ce jour, la section Retraités Indret-Défense 44 continue sa progression, malgré les décès intervenus. Cela passe bien sûr par la fidélisation des adhérents partant en retraite ou en cessation d'activité Amiante. Les journées "Bientôt à la Retraite" que la section CFDT Naval Group organise avec l'aide de la SSR y contribuent évidemment.



Rencontre amicale à Pornichet pour la S3C



Une partie des participants en plein effort

La chaleur était au rendez-vous le jeudi 2 juin pour la rencontre amicale des adhérent·e·s de la section des retraité·e·s de la S3C à Pornichet. Après une petite promenade apéritive sur la côte sauvage, tous se sont retrouvé(es) au centre de vacances Azuréva pour un repas convivial.

Place ensuite à une découverte, commentée par Claude, des villas balnéaires réparties dans l'environnement du centre de vacances. Chaleur oblige, quelques-uns et quelques-unes n'ont pas résisté à la trempette et la bronzette.

Comme l'an passé au terril d'Abbaretz cette journée de détente et d'amitié a été appréciée. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la mi-septembre 2023.

Retrouvailles à Châteaubriant et à Ancenis



Après deux années consécutives d'interruption en raison de la pandémie, les ULR d'Ancenis et de Châteaubriant ont pu tenir, avant la période estivale, leur Assemblée Générale d'adhérent-e-s : le 9 juin à Châteaubriant et le 24 juin à Ancenis.

Dans les deux cas, ce furent donc des retrouvailles après une longue période sans réunion. Malheureusement, des décès sont intervenus entre temps, à commencer par celui d'Yves Le Gall à Châteaubriant (voir son hommage en page 2) mais aussi ceux de René Rallu, René Montreuil, Guy Pelhâtre, Joseph Bourguine, Jo Gallivel. Et à Ancenis, Émile Ménard, issu de la CANA et ancien secrétaire de l'ULR jusqu'en 2009, décédé le 23 juin à l'âge de 90 ans. Hommage leur a été rendu à tous.

À Châteaubriant, après le décès d'Yves Le Gall qui était le secrétaire de l'ULR, une équipe d'animation se reconstitue autour de Bernard Provost. À Ancenis, l'ULR va reprendre ses réunions mensuelles à l'automne.

Bernard Geay, secrétaire de l'UTR 44, a fait le point sur l'actualité sociale et sur les perspectives de rentrée, ainsi que sur la vie de la CFDT dont le congrès confédéral s'est tenu courant juin. Plusieurs adhérents ont exprimé le souhait d'une meilleure visibilité de la CFDT à travers la participation aux actions intersyndicales, notamment sur les questions de Santé et contre la réforme des retraites en projet.

Pour les Retraités CFDT, au-delà des péripéties politiques du moment, les priorités revendicatives restent la question du pouvoir d'achat, à commencer par les basses pensions, ainsi que celle de l'amélioration de la prise en charge du grand âge à travers une loi-cadre tant promise mais toujours différée.



ACTION

Le Pacte du Pouvoir de Vivre

Élaboré par 60 organisations (associations, syndicats...), le Pacte du Pouvoir de Vivre contient 90 propositions d'actions dans de nombreux domaines (logement, alimentation, travail et emploi, démocratie, santé, immigration, pauvreté...).

Ce travail collectif a le mérite de rendre cohérent l'ensemble des actions proposées pour aller vers un nouveau modèle de société écologique, social et démocratique.

De nombreux adhérents et militants CFDT sont depuis longtemps engagés, bien sûr dans l'action syndicale quotidienne mais aussi dans des associations ou structures diverses pour améliorer la vie quotidienne et réduire les inégalités de plus en plus criantes.

En particulier, nous savons que les adhérents et militants CFDT retraités du département sont présents dans de nombreuses associations caritatives ou autres dans le cadre du logement, de l'accueil des réfugiés ou immigrés, de l'éducation populaire, de la lutte pour le climat, de l'emploi, de l'accès à la santé pour tous... et bien d'autres encore.

Si nous voulons agir collectivement dans le cadre du Pacte du Pouvoir de Vivre avec les autres partenaires, nous devons d'abord mieux connaître dans quelles associations ou structures sont présents les adhérents retraités afin de créer avec elles une dynamique porteuse d'espérance.

Une rencontre début juillet avec Jacques Bordron, responsable de la délégation CFDT au Comité Économique et Social Environnemental Régional (Ceser) a permis de mieux connaître ce qui se fait dans les autres départements de la région dans le cadre du Pacte du Pouvoir de Vivre. Nous avons ainsi vu que de nombreuses actions étaient possibles...

Pourquoi pas en Loire-Atlantique ?

Nous lançons un appel aux retraités de l'ULRAN CFDT pour qu'ils s'inscrivent dans la démarche du Pacte du Pouvoir de Vivre en nous indiquant dans quelles associations ou autres structures ils sont engagés. Faites-le en choisissant un des moyens ci-dessous.

Courriel : ulran.cfdt@gmail.com

Courrier postal : ULRAN, 9 place de la Gare de l'État, Case postale n° 9, 44276 NANTES Cedex 2

Téléphone de Soizic Baudouin : 06 29 74 17 59

ou téléphone de Dominique Macaire : 06 66 59 46 90

Une réunion interne à la CFDT est prévue le 29 novembre à 14 h (locaux de la CFDT, gare de l'État)

Les retraités CFDT s'inquiètent pour le quotidien

Couëron — Héritage, évalorisation des pensions, transports et avenir des services de santé, les retraités CFDT sont sur tous les fronts et l'ont savoir lors d'une réunion, jeudi dernier.

La section locale des retraités CFDT de la Basse Loire Nord s'inquiète pour le quotidien. Lors d'une dernière réunion, jeudi 29 septembre, elle a abordé les questions de succession et de donation, avec un spécialiste, Louis-Marie Rochard, adjoint du SNPJ de Saint-Nazaire (Syndicat national des professions judiciaires). « Nous avons rappelé la position de la CFDT sur les taxations d'héritage et l'amendement voté : 1 % de la totalité de l'héritage et revenus du capital devraient être consacrés au financement, en partie, de la dépendance. »

Contre la fracture numérique, les retraités CFDT mentionnaient la permanence d'un mercredi par mois au centre socioculturel associatif Pierre-Legendre, de 18 h 30 à 19 h 30, sans rendez-vous et pour tout niveau, dans le but « d'un partage de connaissances, s'entraider, bidouiller et réparer ». Ils espèrent « la création d'une maison des services, à implanter dans l'ex-poste de la Chabossière ».

Les retraités CFDT sont également en phase avec le nouveau décret visant à faire rentrer des représentants extérieurs dans les conseils de vie sociale de divers établissements, tels qu'à Couëron : Ehpad, MAS (Maison d'accueil spécialisée), SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) ou foyer Adapei (Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales).

La revalorisation des retraites, à défendre

Au sujet de la revalorisation des pensions, ils estimaient « qu'il y a encore du grain à moudre ».

Côté transports en commun, ils s'inquiètent de voir « les horaires restés en jour vert, faute d'effectif suffisant. Douze lignes de bus sont impactées dans l'agglomération, dont quatre à Couëron les E1, 71, 81 et 91, avec vingt-cinq allers-retours en moins, sachant que les E1 et 91 desservent la cité scolaire. Nous



Des membres retraités de la CFDT.

PHOTO : OUEST-FRANCE

avons fait un courrier à la TAN, et sommes en attente de réponse. Nous demandons également que

les lignes auxiliaires soient prises en directes par la TAN ».

Fac-similé du journal Ouest-France
jeudi 6 octobre 2022

SANTÉ

Conseils de vie sociale : prévenir la maltraitance

Le conseil de vie sociale s'élargit dans sa composition

Suite aux scandales dans les Ehpad ORPEA révélés dans le livre « Les fossoyeurs », un décret « portant modifications du conseil de vie sociale et autres participations » est paru le 25 avril 2022. Le texte de loi apporte des modifications et des ajouts au fonctionnement du conseil de la vie sociale (CVS). Ces changements sont pris en application de l'article 311-6 du code de l'action sociale et des familles.

Pour rappel, le CVS est une instance qui vise à associer les usagers à l'organisation des établissements sociaux et médico-sociaux dans lesquels ils sont accueillis. Ses membres se réunissent dans le but d'émettre des avis et de faire des propositions sur tout ce qui concerne la vie de l'établissement ou du service dans le but d'améliorer le quotidien des résidents. Sa création est obligatoire dès lors que l'établissement ou le service assure un hébergement, un accueil de jour continu, ou une activité d'aide par le travail.

Élargissement de la composition

Le décret élargit la composition du CVS à de nouveaux acteurs. L'article 1 stipule que l'instance doit comprendre au moins deux représentants des personnes accompagnées, un représentant élu des

professionnels employés par l'établissement ou le service, un représentant de l'organisme gestionnaire.

Dans le cas où « la nature de l'établissement le justifie », il doit également comporter un représentant de groupement des personnes accompagnées, un représentant des familles ou des proches aidants des personnes accompagnées, un représentant des représentants légaux des personnes accompagnées, un représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs dans les établissements et services, un représentant des bénévoles accompagnant les personnes s'ils interviennent dans l'établissement ou le service, un représentant des médecins coordonnateurs de l'établissement, un représentant des membres de l'équipe médico-soignante.

Modifications de fonctionnement

Le texte instaure également l'obligation d'élaborer un règlement intérieur propre au CVS de chaque établissement ou service et élargit les compétences de l'instance. Ainsi, la consultation du CVS devient obligatoire sur de nouvelles questions de fonctionnement de l'établissement ou du service.

Toutes ces dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023. (Source Légifrance)



Pour aider à outiller aidants familiaux et ceux qui siègent ou veulent siéger dans un conseil de la vie sociale, la CFDT organisera une formation « Proche aidant et conseils de la vie sociale » sur un jour. Prévenir la maltraitance et promouvoir la bientraitance des résidentes et résidents est l'objectif recherché.

Les personnes intéressées peuvent dès à présent s'inscrire en écrivant à
loireatlantique@retraites.cfdt.fr ou UTR CFDT, 15 bd Jean Moulin, 44100 Nantes

Fermeture des Domiciles Collectifs de “VYV 3 Personnes âgées” !

Juste avant l'été, l'annonce de la fermeture prochaine des domiciles collectifs gérés par le groupe mutualiste VYV³ a suscité l'émotion et la colère des résidents et de leurs familles. Pourquoi et comment en est-on arrivé là ?

Il existe de nombreuses structures pour permettre aux personnes âgées de vieillir convenablement.

On trouve ainsi des logements indépendants avec services, des accueils familiaux, des établissements médicalisés, les Ehpad (Établissement d'Hébergement Personnes Âgées Dépendantes), des services hospitaliers USLD ((Unités Séjour de Longue durée), des résidences autonomie, des Marpa (Maison d'Accueil rural pour Personnes Âgées), de l'habitat regroupé, des résidences services.

Parmi les multiples types d'hébergement pour personnes âgées existent les domiciles collectifs. On peut les considérer comme des résidences services, puisque les occupants sont propriétaires ou locataires de leur logement. Souvent construits au cœur des villes, près des transports, des services et des commerces, il y est possible de bénéficier de services (restauration, animation, ménage, gardiennage, blanchisserie). Mais ces domiciles collectifs sont conçus pour les personnes conservant leur autonomie.

Dans l'agglomération nantaise, cinq domiciles collectifs sont gérés par le groupe mutualiste VYV³ personnes âgées.

Ce sont Les Glycines à Sautron, La Crémeterie à Saint-Herblain, La Butte Sainte-Anne, Les Hauts de Chézine et Broussais à Nantes

Chaque structure comprend entre 15 et 17 logements. À taille humaine, elles ont été pensées pour offrir une vie collective et sociale. Au moment de leur création, ces habitats partagés répondaient au besoin de préserver l'autonomie avec des locaux adaptés et une équipe d'encadrement non médicalisée tout en gardant l'esprit “chez-soi”.

Pourquoi cette décision brutale de fermeture ?

Le faible effectif d'encadrement des résidents et l'absence de qualification médicale des professionnels ne permettent pas de répondre aux besoins de nature thérapeutique. Pour y faire face, des paramédicaux libéraux interviennent ponctuellement. De plus, ces établissements n'étant pas conçus pour des personnes subissant une perte d'autonomie, existe donc un risque de rupture dans la continuité des soins.

À cette impossibilité d'adaptation au vieillissement des personnes accueillies s'ajoute un problème économique. Ces petites structures ont vu leur situation financière se dégrader ces dernières années. Sans recettes complémentaires sauf à augmenter fortement les frais d'hébergement, les charges progressent. Et l'évolution de la convention collective sur le paiement des gardes de nuit a accentué le déséquilibre des comptes, avec un déficit cumulé de 570 000 € en 2021.

Selon les Responsables de VYV³, ces structures « ne répondent plus aujourd'hui au besoin des personnes. Des problèmes de sécurité vis-à-vis des personnes hébergées se posent compte tenu de l'évolution de l'état de santé et d'autonomie. (...) Le système est à bout de souffle ». Ce n'est évidemment pas l'avis des familles des personnes accueillies dans ces domiciles collectifs qui considèrent déplorable de vouloir les fermer alors qu'ils répondent aux attentes des personnes, surtout en termes de qualité de vie.

Une autre solution aurait-elle pu être trouvée ?

L'organisation du système de prise en charge du vieillissement, le manque de volonté politique pour préparer la réponse à l'évolution démographique d'ici 2030 (loi Grand Âge pratiquement abandonnée) et l'insuffisance criante de moyens dédiés à la prise en charge des personnes âgées ne pouvaient malheureusement qu'entraîner la fermeture de ce type d'établissement. À moins de les maintenir à des coûts élevés, comme dans le secteur privé lucratif.

Si, sur le fond, il paraît difficile pour VYV³ de maintenir ces domiciles collectifs, les retraités CFDT regrettent la manière avec laquelle les responsables de VYV³ ont géré cette situation.

Vis-à-vis des résidents et de leurs familles, l'annonce a été brutale. Il n'existait d'ailleurs pas de Conseil de Vie sociale qui aurait permis l'anticipation et la transparence sur la situation. Vis-à-vis des partenaires extérieurs, des demandes de financement ont été effectuées mais, faute de projet pérenne, la réponse ne pouvait qu'être négative.

Et maintenant ?

Mises devant le fait accompli, les familles des résidents ont dû s'organiser pour trouver une réponse d'hébergement pour leurs proches. De son côté, VYV³ s'est engagée à accompagner les résidents dans leurs recherches et à prendre en charge le coût des déménagements. Et chaque salarié bénéficiera d'un accompagnement individualisé au cours duquel il pourra formuler son souhait d'orientation. Une proposition de reclassement leur sera proposée au sein des établissements. Le Conseil d'Administration n'a pas fixé de date butoir à la fermeture, même si la cible implicite est la fin 2022.

L'action de la CFDT Retraités

Elle a apporté son soutien aux collectifs de résidents et est intervenue auprès des responsables de VYV³ pour organiser une rencontre avec leurs représentants.

De leur côté, les mandatés CFDT Retraités au CDMCA 44 (Conseil Départemental et Métropolitain de la Citoyenneté et l'Autonomie de Loire-Atlantique) interviennent régulièrement auprès du Conseil Départemental, de Nantes Métropole et de l'ARS.

La CFDT demande que les domiciles collectifs soient maintenus, tant qu'il y aura des personnes sans solution de logement, en particulier celles qui n'ont pas de soutien familial.

Alors, faudra-t-il un scandale médiatique pour faire avancer les choses de façon durable ?

Les responsables chargés des politiques “personnes âgées”, conscients des enjeux, sont-ils prêts à mobiliser toutes les ressources pour aider ces structures à vivre et, plus globalement, pour faire face au défi du grand âge d'ici dix ans et plus ?

Afin de mieux comprendre l'organisation de notre politique d'accompagnement de l'avancée en âge, la CFDT Retraités poursuivra l'action et le débat sur cette question.

Pierre-Yves Tréhin
Commission Santé UTR 44
Mandaté CFDT au CDMCA 44



37 retraités de la région nantaise en vacances aux sources de la Loire



Une des sources de la Loire



Des vacanciers heureux



La chapelle St Michel, au Puy

Au mois de juin, l'ULR de Nantes a permis à 37 retraités et handicapés de passer huit jours de vacances près des sources de la Loire. Après l'arrêt de 2020 et 2021 à cause du Covid, l'association "Loisirs" de l'ULR AN a organisé un séjour au VVF des Etables à un prix de 410 € tout compris réduit à 230 € pour les non imposables avec l'aide de l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) et de la Carsat (CAisse de Retraite et SANTé au Travail). À cela s'est ajoutée une participation aux frais de transport.

Partis le samedi 11 juin de bonne heure pour 700 km en car, nous avons débarqué au VVF, dans la belle région du Mézenc, vers 17h30. Le lendemain matin, le directeur nous présentait le VVF et les personnes qui assureraient notre séjour et particulièrement Laurence qui nous accompagnera durant toutes nos sorties. Et d'ailleurs, après la réunion, elle nous fit visiter le village des Etables. L'après-midi, ce fut la visite de la forteresse de Polignac, château fort escarpé sur une haute

butte, si bien que le groupe se divisa en deux, certaines personnes ne pouvant monter un chemin aussi difficile. Cela se produisit lors d'autres visites.

Le lendemain, nous visitâmes le Puy en Velay avec ses "aiguilles". Une partie du groupe est montée jusqu'à la chapelle Saint-Michel. Déambulant dans les rues anciennes souvent en escalier, nous avons visité la cathédrale, un atelier de dentelles, pris un repas dans un restaurant typique et visité la ville en train touristique.

Mardi, visite de quelques sources de la Loire au Mont-Gerbier-de-Jonc puis du lac d'Issarlès et son musée troglodyte. Mercredi visite d'une coopérative de fabrication de vêtements en laine des moutons de la région.

Jeudi matin, balade et découverte de la faune de la montagne environnante avec les explications de Laurence. L'après-midi visite de Monastier sur Gazeille et son château, début de la route de l'écrivain Ste-

venson, avec son école reconstituée où l'on retrouve le tableau noir et les plumes sergent major. Ensuite découverte du viaduc « la Récoumène » construit pour le passage d'une ligne de chemin de fer jamais installée.

Vendredi après-midi, beaucoup sont montés aux luges mécaniques avec un record d'une vitesse de 45 km/heure tandis que certains faisaient leurs derniers achats de souvenirs. En soirée, le VVF était envahi par 200 cyclistes amateurs qui participaient à l'ardéchoise.

Naturellement à tout cela s'ajoutent les soirées organisées (loto, film sur la région, chansons françaises, soirée dansante), les matinées avec du sport adapté dont la piscine, divers jeux et des repas très abondants qui permettaient des échanges avec tous car nous changions de places.

Pour tous ce furent des vacances très réussies mais trop courtes !

Il faut préparer 2023

L'association loisirs de l'ULR a décidé d'organiser un nouveau séjour en 2023, toujours dans le cadre des vacances de retraités et personnes handicapées avec l'aide de l'ANCV et, si possible, des caisses de retraite telle la CARSAT et des mutuelles. La décision du lieu et donc de la période sera prise par vous, participants des derniers séjours, mais aussi par ceux que le séjour 2023 intéresse, lors de l'assemblée qui se tiendra le

mardi 8 novembre 2022 à 14h30 dans la salle C de la Gare de l'État

Il est essentiel que ceux et celles qui voudraient participer à la semaine de vacances 2023 soient présents à cette assemblée pour choisir, entre les trois propositions qui vous seront soumises, le lieu où nous irons. Vous pouvez venir avec des retraités non adhérents à la CFDT. Il sera d'ailleurs possible de se pré-inscrire sur place moyennant le versement de 100 euros par personne.

Mardi 15 novembre 2022 à 14h00 visite guidée du musée des Hommes et des Techniques
Maison des Hommes et des Techniques, bâtiment Ateliers et Chantiers de Nantes



2 bis boulevard Léon Bureau, 44200 NANTES
Inscription : brigittecauzic@orange.fr

Augmentation des pensions

Les pensions des régimes de base (Régime Général, régimes de la Fonction Publique et spéciaux) ont été augmentées de 4 %, avec paiement en septembre et effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022. C'était une promesse électorale qui est tenue. Dont acte, mais ce n'est que justice avec l'inflation actuelle.

Mais cela n'épuise pas le sujet pour autant car la hausse des prix sur l'année 2022 est estimée à plus de 6 %. En juillet, lors du débat parlementaire, le gouvernement s'est engagé à une nouvelle mesure sur les retraites au 1^{er} janvier prochain. Cela reste bien sûr à vérifier.

D'autre part, il n'y a eu aucune mesure supplémentaire pour relever les basses pensions à cette occasion, hormis l'application des + 4 % au plafond du minimum contributif. Ce que la CFDT déplore car le relèvement promis du minimum de pension à 1 100 € se fait toujours attendre.

Concernant les retraites complémentaires, l'augmentation annuelle doit être validée par le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco début octobre pour une application au 1^{er} novembre, selon les règles en vigueur basées sur l'évolution du salaire moyen. Ce sera 5,12 %

SMIC au 1^{er} août 2022

Conséquence directe de l'inflation, le SMIC a été revalorisé de + 2,01 % à compter du 1^{er} août. Il passe ainsi de 10,85 € à 11,07 € de l'heure, soit 1 680 € brut et 1 329 € net mensuel, base 35 heures hebdomadaires.

Info MGEN Solutions

Le suivi des dossiers MGEN Solutions (Mutuelle ouverte aux adhérent.es CFDT Retraités) est désormais assuré en Loire-Atlantique par Michel Moreau, courriel :

michel.pierre.moreau@gmail.com

Tél. 06 70 73 14 27

Il faut donc s'adresser à lui pour les demandes de renseignements ou d'affiliation.

Michel prend la suite de Monique Baron que Nantes Agglo tient à remercier sincèrement pour ses nombreuses années de suivi consciencieux de ces dossiers.

FORUM des
SENIORS
ATLANTIQUE

JEUDI VENDREDI SAMEDI
24 | 25 | 26
NOVEMBRE 2022
NANTES-LA BEAUJOIRE-HALL 4

Après deux années de pandémie, le Forum des Seniors revient à Nantes.

Comme à l'accoutumée, la CFDT Retraités y tiendra un stand et disposera d'invitations gratuites.

Les militants acceptant de tenir le stand sont les bienvenus. Ce sera par ½ journée, selon leurs disponibilités.

Nous vous y attendrons nombreux.

Formation des adhérent-e-s

Une formation ULR AN « Proche aidant - Conseil de Vie Sociale » est envisagée en 2023 (voir article page 5).

Si tu es intéressé-e, merci de te manifester auprès de

urlan.cfdt@gmail.com

Nantes Agglo recherche

sa, son ou ses futur-e-s maquettistes

Des connaissances en traitement de texte et sur le traitement de l'image seront utiles mais non indispensables.

Une formation sera assurée

S'adresser à **urlan.cfdt@gmail.com**

Nouvelle adresse courriel de l'ULR CFDT de l'agglomération nantaise

urlan.cfdt@gmail.com

Bulletin trimestriel de l'ULR Nantes & Aientours

Rédaction 9 place de la Gare de l'Etat
Case postale n° 9
44276 NANTES Cedex 2
Tél. 02 51 83 29 00

Courriel Ulran.cfdt@gmail.com

Site internet <https://ulran.fr>

Directeur de publication Soizic Baudouin

Rédacteurs Jean-René Baron
Jacques Colas
Guy Lavrilleux
Jean-Paul Rossin

Maquette Dominique Veneau

Crédits photographiques Coll. CFDT

Impression La Contemporaine
Sainte-Luce-sur-Loire

 **PEFC** 10-31-1658 / Certifié PEFC

Prochain "Nantes Agglo"

N° 98 : janvier 2023

Articles à envoyer
le jeudi 5 janvier 2023

Cfdt:

RETRAITÉS